



Acte acquisition repoussée d un mois par notaire pour cause de co

Par **gala**, le **31/07/2015** à **23:13**

bonjour

Nous sommes actuellement entre la signature de l 'Acte de vente de notre F4 et l 'Acte d'achat de notre futur bien.

Dans les promesses de vente et d 'achat sont stipulées des dates de signatures avec une carence d un mois dans le cas où le promettant ne pourrait fournir les documents administratifs.

Les dates étaient fixées au 30 juillet 2015 ; nous signons le 31 juillet 2015 avec nos acheteurs mais nous ne pouvons signer l 'acquisition avant le 24 aout 2015 car les notaires ne se mettent pas d 'accord sur leurs vacances et refusent de déléguer leur pouvoir à un autre office.

Nous sommes donc soumis à leurs vacances, et nous devons payer plus cher que prévus car nous devons mettre nos meubles un mois supplémentaire au garde meubles et faire des trajets supplémentaires pour placer nos trois enfants chez nos parents et amis puisque nous n aurons plus de logement entre le 31 juillet et le 24 aout.

Nous sommes étonnés et très en colère que des notaires nous laissent choir pour leurs vacances sans déléguer leur pouvoir.

Ai- je un recours? nous ne savons plus quoi dire aux notaires respectifs car ils ne dérogent pas et partent en congé début aout.

Dans l 'attente de vous lire, merci pour votre réponse